

557

Domaine public

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 557 4 septembre 1980
Dix-septième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 48 francs.

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C. C. P. 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Rudolf Berner
François Brutsch
Jean-Daniel Delley
Yvette Jaggi

On révisé, on ne repense pas

En économie capitaliste, le marché est un terrain d'affrontements où n'ont rien à faire les enfants de chœur. La ruse et l'agressivité y sont gages d'efficacité, et donc pratiques courantes. Aussi bien, la chasse y est réglementée, en vue d'éviter que les tireurs échangent des coups trop bas (concurrence déloyale) ou forment des clans s'entendant trop bien aux dépens de tiers (cartels et organisations analogues).

Les deux «lois de chasse» en question passent l'une et l'autre par une procédure de révision: la Loi sur les cartels, entrée en vigueur en 1964, vient de ressortir — encore amoindrie — d'une procédure de consultation particulièrement meurtrière. Quant à la vénérable Loi sur la concurrence déloyale (LCD), qui date de 1943, elle se trouve en ce moment à l'examen dans les chancelleries cantonales ainsi que dans les secrétariats de partis et d'«organisations intéressées».

Le projet de LCD révisée mis en consultation en juin dernier contient quelques propositions pour le moins discutables, inspirées par les fabricants en proie à la «puissance d'achat» des grands distributeurs et par les petits commerçants aux prises avec les grandes surfaces. Il est notamment question de régler leur sort aux indéfinissables «prix d'appel» et autres «actions» menées à des fins publicitaires par les discount et hypermarchés en tous genres.

Au reste, le projet, issu des travaux d'une commission d'experts constituée par l'OFIAMT, contient quelques innovations intéressantes. Ainsi, il est même assez piquant de voir le législateur s'enfoncer gravement dans les abîmes de la psychologie des profondeurs et de l'étude des moti-

vations du consommateur: en considérant dorénavant comme déloyal le comportement du vendeur qui «exerce une contrainte psychique sur la clientèle afin de conclure des affaires», les auteurs du projet de LCD révisée font preuve de réalisme dans l'appréciation de l'évolution des techniques de vente et de promotion de plus en plus raffinées; ils montrent qu'ils ont lu Vance Packard («La persuasion clandestine») et peut-être quelques autres classiques («La foule solitaire» de David Riesman, «L'ère de l'opulence» de John K. Galbraith, «La société de consommation» de Jean Baudrillard). Du coup, se trouveraient pratiquement interdites: les courses en car plus commerciales que touristiques, les ventes autour d'une tasse de thé, les insistances téléphoniques de voix soucieuses d'augmenter votre savoir encyclopédique, les argumentations basées sur la peur de la maladie ou le désir de plaire à n'importe quel prix, etc. etc.

On voit d'ici l'angoisse naître dans le landerneau des vendeurs de succès faciles mais coûteux, des marchands de promesses et miracles en tous genres, des mercantis d'au-dessous de la ceinture; et aussi chez les juristes libéraux bon teint, qui s'offusquent de voir ainsi le consommateur «mis sous tutelle» et le législateur défendre le citoyen au besoin contre lui-même.

Pour mettre le comble à l'effroi des abonnés de la «Gazette de Lausanne», ajoutons que désormais les clients pourront tenter action quand ils se sentiront non seulement atteints, mais aussi simplement menacés dans leurs intérêts matériels par un acte de concurrence déloyale. Si la psychologie ne se contente plus de se prêter aux applications commerciales, mais vient en plus inspirer le législateur, où va-t-on, saint Freud, Dichter & Cie?

Malgré ces jolies audaces, malgré le droit d'intenter action octroyé aux organisations de consommateurs, malgré les pouvoirs accrus accordés à la Confédération, malgré le renforcement des sanc-

SUITE ET FIN AU VERSO

On révisé, on ne repense pas

tions pénales en cas de comportement déloyal, malgré tout cela, la révision proposée de la LCD constitue — et confirme — un total ratage. On a manqué une occasion exceptionnelle de bien faire. En effet, comme dit plus haut, les deux «lois de chasse» suisses se trouvent présentement à un stade plus ou moins avancé de leur révision, partielle certes mais fondamentale sur divers points. Or, de manière générale, elles évoluent l'une vers l'autre; leur matière respective se distingue de moins en moins nettement; — ce qui est d'ailleurs conforme à la réalité des affaires, toujours mouvante et infiniment inventive.

En principe, la loi sur la concurrence déloyale devrait préserver le respect des règles de la bonne foi dans les affaires, tandis que la loi sur les cartels et organisations analogues voudrait sauvegarder la possibilité d'une certaine liberté d'agir et de contracter pour les entreprises. Le tout donc dans le but de maintenir une concurrence, loyale et libre, entre les rivaux et partenaires commerciaux. Les deux lois ayant en réalité la même finalité et poursuivant deux buts exactement complémentaires, on se demande bien pourquoi elles doivent coexister, — si ce n'est pour respecter la même systématique que le droit allemand dont toute notre législation helvétique s'inspire ouvertement!

UNE OCCASION UNIQUE

Bref, il est impardonnable d'avoir raté l'occasion — vraiment unique — offerte par la révision simultanée de la loi sur les cartels de celle sur la concurrence déloyale pour songer sérieusement à les fondre en un texte légal cernant en quelque sorte les conditions de la concurrence, couvrant toutes les

pratiques commerciales restrictives, indépendamment de la nature surtout «morale» ou plutôt «économique» de l'acte constitutif (publicité trompeuse, incitation à rompre un contrat, ententes inter-entreprises, refus de vendre, conditions discriminatoires, abus de position dominante, etc.).

De deux choses l'une: ou bien il y a une morale des affaires, et elle ne peut être qu'une, tout comme la législation qui la préserve et régit le comportement des chasseurs; ou bien la chasse est ouverte

toute l'année, dans la totale liberté du capitalisme sauvage, ou du renard dans le poulailler.

En d'autres mots: si on préconise qu'il faut préserver la concurrence sans oublier que la liberté de l'un s'arrête où celle de l'autre commence, il y a tout intérêt à le faire et le penser comme un ensemble. En ce sens, il ne fallait pas réviser séparément la loi sur les cartels et la LCD, mais bien les refondre en une Loi sur les pratiques commerciales. Ce sera peut-être pour la prochaine fois, dans les années vingt ou trente du prochain millénaire.

JUSTICE

Des avocats entre deux chaises

Une inculpation à grand spectacle. D'imposantes manœuvres policières réglées au chronomètre aux quatre coins de la Suisse, des mètres cubes de matériel saisi, un avocat arrêté entre autres personnes, et pas n'importe quel avocat, celui qui visita Andreas Baader dans sa prison de Stammheim, qui défendit Petra Krause, Gabriele Kröcher et Christian Möller parmi des dizaines d'autres clients (bien entendu), et plus récemment Walter Stürm, ce récidiviste dont les conditions de détention à la prison du Bois-Mermet à Lausanne provoquèrent, après intervention de son défenseur, un «*mea culpa*» assez rare dans la bouche du chef du Département vaudois de justice et police, puis une condamnation des pratiques administratives en cause par le Tribunal fédéral.

Mélangez tout cela en conférence de presse¹, et ce sont les gros titres inévitables dans les journaux du lendemain («La Suisse» en première page: «Avocat «progressiste» sous les verrous»), des dérapages journalistiques du côté de l'internationale terroriste chère à Kurt Furgler (corrigés quelques jours après, mais si croustillants sur le moment), une petite leçon de morale de la «*Neue Zürcher Zeitung*» (29.8.1980) sous le titre alléchant «Por-

trait d'un avocat de terroristes», et finalement (1.9.1980) un petit moment d'intense jubilation du «*Nouvelliste* et *Feuille d'Avis du Valais*» republiant une caricature dudit avocat au moment du procès de Porrentruy, caricature ornée de la légende «c'est le terroriste? non, c'est l'avocat» (et le «NF» de conclure: on vous l'avait bien dit!). L'inculpé est-il encore présumé innocent jusqu'à sa condamnation? La retenue traditionnelle de la presse jusqu'au moment où le tribunal tranche a-t-elle un sens? Autant de questions qui ne se posent manifestement plus au moment de l'exploitation de la «sensational». Plus inquiétante qu'en d'autres occasions, cette mousse journalistique? On se gardera de dramatiser.

LA CHUTE

Il y va pourtant à l'évidence, vu l'utilisation de l'«affaire», de la place de l'avocat dans le fonctionnement quotidien de la justice.

Ecoutez le «*Journal de Genève*» «le quotidien suisse d'audience internationale» (28.8.1980), faire la part des choses! Nous citons partiellement: «(...) (X) est un avocat contestataire, ce qui est son droit. Il n'adhère ni à la société telle qu'elle est, ni au système judiciaire qui en est l'émanation. De là l'acharnement — parfois salutaire — qu'il met à

défendre les droits de ses clients emprisonnés, de là peut-être aussi sa chute dans l'illégalité. Chute doublement grave à notre sens. D'abord parce qu'elle le fait tomber du rôle de défenseur à celui de complice, mais surtout parce qu'elle peut accréditer l'idée que l'on ne peut défendre certains criminels sans devenir soi-même un criminel, qu'il y a des causes indéfendables.» La rigueur de la démonstration policière a manifestement subjugué l'auteur de ce texte: pratiquement, l'avocat est déjà jugé, et on épilogue («pour le moins, il devrait être inculpé de recel», lit-on ailleurs). Pour le reste, une partie de l'enjeu est bien là où le situe l'éditorialiste du quotidien libéral. Dommage pourtant que le «Journal de Genève» ne lance pas ces mêmes avertissements, ni ne nous fasse part de son inquiétude lorsque «tombe» un avocat d'affaires. L'impact de la mise en scène policière sur l'opinion mettra peut-être la corporation des avocats tout entière devant ses responsabilités professionnelles: le doute, dans le public, ne pourra en tout cas que se renforcer, alimenté régulièrement par des faits de ce genre, si la fonction ne se démocratise pas, si l'opacité du langage demeure, si la préservation de la «chasse gardée» prime. On sait pourtant que l'analyse du système social et économique sous l'angle judiciaire a provoqué ici et là depuis quelques années une réflexion, encore largement minoritaire dans la profession, sur le rôle de l'avocat et en particulier sur ses relations avec ses clients.

Jusqu'ici cette réflexion a trouvé principalement deux champs d'application. D'une part, tentatives de vulgarisation et d'information indispensables, on a essayé d'éclairer, de faire évoluer des secteurs où la justice et la loi semblent embourbées dans une doctrine unilatérale: c'est par exemple le travail des juristes démocrates de Suisse sur la protection des travailleurs contre les licenciements, c'est le travail en cours dans ces mêmes milieux sur la femme et la sécurité sociale helvétique, pour ne citer que ces interventions-là.

D'autre part, sur cette lancée on a vu apparaître l'idée, et la mise en pratique parfois, d'une nou-

velle solidarité entre l'avocat et son client, qui devrait permettre de dépasser les relations traditionnelles, perçues comme une caution apportée à l'ordre établi, critiquable s'il en est (voir par exemple le document de travail sur «le rôle de l'avocat progressiste», préparé pour le congrès de l'Association des juristes progressistes - Genève, sept. 1979).

LA DÉFENSE ALTERNATIVE

«Grosso modo», c'est l'idée d'une «défense alternative», où la défense proprement dite peut céder le pas, si besoin est, à la démonstration aussi publique que possible (recours aux médias) du cas d'espèce, manière de changer de juges et de mettre le doigt, pour l'opinion, avant tout sur les failles du système. L'affaire Stürm, précisément, montée en dénonciation politique du régime carcéral, est un exemple, dans ses derniers développements lausannois, de la mise en application de cette théorie. En un premier temps, comme on l'a dit, avec des résultats positifs. Aujourd'hui, voici déjà que la presse, témoin versatile s'il en est, se lance dans des amalgames que n'avaient peut-être pas prévus ceux qui eurent recours à ses services pour mettre en accusation l'administration pénitentiaire vaudoise.

Cette nouvelle solidarité fait problème. Et d'abord en quoi diffère-t-elle fondamentalement d'une défense traditionnelle bien comprise? Si elle trouve son accent prioritaire dans une confusion des intérêts du client avec ceux de son défenseur, si cette confusion est érigée en un système, elle semble insoutenable. Non seulement dans l'administration de la justice au jour le jour, où l'indépendance et la crédibilité de l'avocat restent les pièces maîtresses de l'édifice, mais aussi dans les circonstances extrêmes où la justice est due à un accusé réputé indéfendable: où trouvera-t-on l'avocat capable de s'engager parce que ses convictions personnelles sont en accord profond avec les actes de l'accusé? On dira que les limites de l'engagement personnel

sont délicates à définir: peut-on exiger d'un avocat qu'il se borne à plaider un dossier? Jusqu'ici on s'est accommodé d'une contradiction interne suspecte: les droits de la défense sont sacrés... mais dans le cadre d'un système dont on a assez prouvé l'orientation. Il est patent que cette contradiction ne sera éclairée, ni par le «pas de côté» d'avocats bravant l'ordre dans l'exercice de leur activité professionnelle, ni par le recours systématique à l'opinion publique, appelée à se faire juge des manques et des abus.

¹ Pour les amateurs de «signes», il y aurait une analyse à tenter des photographies publiées dans toute la presse suisse du matériel saisi à Nyon chez une parente de l'avocat en cause. Ces personnages sévères et anonymes derrière une table surplombant une masse de bidules très peu reconnaissables... L'essentiel est qu'il y en ait beaucoup; peu importe leur nature; la culpabilité découlera de la quantité, c'est garanti: pour le reste, on fera confiance aux professionnels.

A SUIVRE

Il n'y a pas qu'en Suisse, semble-t-il, où l'industrie de l'automobile n'hésite pas à peser de tout son poids d'annonceur sur les rédactions (les mesures prises à l'encontre du seul «Tages Anzeiger» laissent-elles entendre que le reste de la «grande presse» est plus docile?). Le nouveau mensuel français «Médias» (18 bd Montmartre, 75009 Paris), qui compte se spécialiser dans l'auscultation de la presse, dresse un bilan étonnant des interventions de Peugeot sur les publications dans lesquelles il investit en publicité. Par exemple un article paru dans «L'Express» sur le «scandale des garagistes» amène Peugeot et Volkswagen à entamer un boycott de cet hebdomadaire: «Tout au long du premier semestre 1979, la publicité automobile se fait rare dans les colonnes de cet hebdomadaire qui voit sa recette publicitaire chuter à 6 605 000 francs contre 8 880 000 francs au premier semestre 1978. Et PSA, traditionnellement parmi les dix premiers annonceurs dans ce magazine, se retrouve cette année-là à la 26^e place.»

Les pommiers du vallon de l'Aubonne

La «guerre des semences» que nous évoquions cet été (DP 551 à 553) a son pendant local et ses combattants précoces. Il n'est pas question là des céréales, mais des arbres fruitiers. Et la guerre n'est pas conduite d'un pays à l'autre, mais d'une décennie à l'autre, d'une génération à l'autre.

Voyez donc, à cause de la commercialisation facile de fruits plus spectaculaires que délicieux, les variétés locales de fruits progressivement abandonnées et en voie de disparition! Tout le monde connaît la Golden, mais qui connaît encore la pomme d'api, la Belle de Salins, la Double rose, la Frequin rouge? Or ces variétés, sélectionnées au cours des siècles, possèdent bien des qualités: adaptation à nos sols, résistance à nos maladies, conservation facile dans les caves, entre autres. A n'en pas douter, leur disparition est une perte importante du patrimoine génétique; et il ne se passera pas des siècles avant qu'on ait besoin de ces souches pour de nouvelles hybridations.

Il se trouve qu'à l'initiative du biologiste vaudois Roger Corbaz, à l'origine pas du tout spécialisé dans les arbres fruitiers, on commence à réagir face à cet appauvrissement. Est en train de se constituer un verger où les variétés d'arbres fruitiers seront maintenues en vie. Une banque de gènes qui a trouvé asile dans l'arboretum¹ de la vallée de l'Aubonne.

Les recherches de Roger Corbaz lui ont permis d'établir une liste des variétés locales en danger: environ nonante de pommes, une vingtaine de poires, vingt de prunes et plus de huitante de cerises. Une richesse discrète, mais une richesse étonnante, irremplaçable, que nos commerçants, dans leurs ambitions à court terme, laissent s'effilochoir.

Les lecteurs de DP seront avertis.

¹ Arboretum: un parc arborisé, une sorte de «forêt botanique», façonnée par l'homme, pour l'homme, selon ses goûts, pour son information ou son plaisir — l'une n'excluant du reste pas l'autre (J.-F. Robert, inspecteur cantonal des forêts vaudoises).

Les mirages du haut rendement

Avant d'en venir plus précisément aux pommiers vaudois et à l'arboretum d'Aubonne, un petit rappel des enjeux d'une prise de conscience indispensable.

Un spécialiste de l'agriculture mondiale, le Dr N. Myers: «Il y a quelques années, une variété de riz connue sous le nom d'IR-8 fut frappée par la maladie «Tungro» aux Philippines. Quand les cultivateurs se reportèrent sur une autre variété, l'IR-20, cet hybride se révéla rapidement très vulnérable à un virus herbeux racornissant et aux sauterelles brunes. Aussi les fermiers utilisèrent-ils l'IR-26, un

super-hybride qui se montra, lui, exceptionnellement résistant envers la plupart des maladies existant aux Philippines ainsi qu'envers les fléaux causés par les insectes. Mais il se révéla trop fragile pour les vents forts des îles. Sur quoi les cultivateurs décidèrent d'essayer une variété originaire de Taiwan qui avait montré une capacité exceptionnelle à résister aux vents; mais ils découvrirent alors que cette variété avait été complètement éliminée par les paysans de Taiwan, qui avaient semencé quasiment toutes leurs rizières avec l'IR-8.» C'est l'un des aspects de l'échec de la «révolution verte» et de l'implantation massive d'espèces végétales uniques «à hauts rendements» (uniformisation des caractéristiques génétiques des céréales en particulier), au mépris des lois de l'agriculture tra-

ditionnelle (plusieurs variétés dans les champs pour compenser les éventuels dommages). Cette implantation allant de pair avec le contrôle des activités agro-alimentaires mondiales par quelques multinationales venues des secteurs agrochimiques, pharmaceutique et pétrolier. C'est l'affirmation des modèles occidentaux face aux systèmes agraires du tiers-monde. Sur tous ces points nous avons déjà donné plus de détails. On verra qu'à une tout autre échelle, et sans que de véritables «catastrophes» se soient déjà produites, il y a quelque chose de semblable dans ce phénomène de concentration de la culture de pommes, par exemple, sur trois ou quatre variétés «imposées» par la mode et le commerce en Romandie.

Pour mémoire et illustration, ce petit tableau (source: Official record of the Plant Variety Protection Office) cernant les firmes qui contrôlent les «brevets» de semences aux Etats-Unis:

Culture	Firmes dominantes	% de contrôle
Haricots	Sandoz, Union Carbide, Upjohn, Purex	79
Coton	KWS, Pioneer, Southwide, Anderson Clayton	44
Laitue	Union Carbide, FMC, ITT, Upjohn, Purex, Celanese	66
Pois	Sandoz, Upjohn	43
Soja	Sandoz, Upjohn, Purex, Shell/Olin, Pfizer, Kent, KWS, Pioneer	42
Blé	KWS, Ciba-Geigy, Dekalb, Sandoz, Cargill, FMC, Shell/Olin, Pioneer	34

La métamorphose des vergers

Pas besoin de faire de longues promenades, et depuis longtemps, dans la campagne romande pour constater combien l'arboriculture fruitière s'y modifie rapidement: les vergers qui entouraient

fermes et villages ont fait place à la culture intensive; les troncs hauts souvent centenaires ont été remplacés par des troncs bas «en fuseau» ou «en palmette» qui durent vingt à vingt-cinq ans. En toile de fond de cette évolution, un amaigrissement stupéfiant des variétés cultivées et souvent, en corollaire, la disparition des vieux arbres sans que soit prise la précaution de garder vivant ce «matériel génétique» précieux, varié, issu d'une sélection très lente. Des chiffres? Lors d'une enquête menée entre 1926 et 1928, on dénombre pour la Suisse romande 230 variétés de pomme de table, sans compter les pommes à cidre (on recommande, dans la foulée, 44 variétés). A peine cinquante ans plus tard, dans le canton de Vaud, cinq variétés forment le 86,4% des cultures dites intensives: soit 61,4% de Golden Delicious, 9,5% de Jonathan, 7% de Gravenstein, 6,9% de Maigold et 1,6% d'Idared.

Cet appauvrissement du patrimoine est loin de n'avoir que des résonances sentimentales: il y va, à

long terme, de la capacité de résistance des végétaux concernés, il y va du maintien de caractères intéressants et utilisables à l'avenir par le biais de croisements, il y va de la conservation d'un capital exploitable à l'avenir, par exemple, «pour l'amateur qui désire planter quelques arbres fruitiers et récolter des fruits sans avoir à suivre un programme compliqué de traitements», indiqués par les caractéristiques d'un climat régional ou local.

Cet enjeu impossible à négliger, quelques avant-gardistes l'ont perçu depuis des années. Et finalement, sous l'égide du biologiste Roger Corbaz, a été lancé il y a quelques années un programme ambitieux d'inventaire, de greffe et de conservation du plus grand nombre de variétés d'arbres fruitiers suisses possible dans le vallon de l'Aubonne. Cette banque de gènes permettra de sauver des pommes dont les qualités naturelles semblaient perdues, résistance à certaines maladies, conservation dans une simple cave de terre battue, haute teneur en vitamine C (la Calville

blanc est largement supérieure sur ce plan à la Golden...), fruits d'arbres à floraison tardive (échappant au gel), etc.

Un musée vivant

C'est tout naturellement que ces vergers ont trouvé une place dans l'arboretum de la vallée de l'Aubonne, réalisation exemplaire, vivant du travail bénévole, de l'initiative privée et de «corvées» librement consenties, dont l'idée prit corps il y a plus de dix ans avec l'achat d'un premier domaine de 7,5 ha. dans le vallon de l'Aubonne, à proximité immédiate d'Aubonne, de Montherod et de Saint-Livres. Aujourd'hui, plus de 1500 membres individuels et collectifs soutiennent cette expérience qui couvre environ 100 ha.¹

Un musée vivant, enrichi d'un conservatoire rural,

SUITE ET FIN AU VERSO

La Nationale et les autres

On n'en finirait pas d'évoquer les surprises de l'inventaire mené par Roger Corbaz.

Le sauvetage «in extremis» de la Carrée de Chezard (Neuchâtel) «dont il ne restait qu'une petite branche d'un vieil arbre surgreffé».

La découverte de cet «étrange poirier», appartenant à M. F. Donsallaz à Blessens (Fribourg), d'environ 13 mètres de hauteur, droit comme un peuplier, «solitaire devant un verger qu'il domine majestueusement», donnant 600 à 700 kilogrammes de poires de la variété muscat, excellentes pour la distillation (R. Corbaz: «Le propriétaire actuel a acheté la campagne il y a

58 ans; il a toujours vu cet arbre aussi grand — un vrai monument»).

Le diagnostic, aujourd'hui: pour les pommes, on arrive probablement vingt ans trop tard; pour les poires, la perte est surtout sensible chez les variétés à cidre; on arrive encore à temps pour les prunes et les cerises...

Pour le plaisir de découvrir ce pan de notre patrimoine, la liste des variétés de pommiers déjà greffées (la variété identifiée, on prélève si possible des greffons en hiver — les vieux arbres ne forment plus de jeunes pousses —; suit la greffe proprement dite sur les «porte-greffes» plantés et préparés une année auparavant; au moins trois ans après, on obtient un arbre tige qui puisse être planté; un travail de longue haleine) au 1^{er} juillet 1980:

Aargauer Herrenapfel, Baschiapfel, Belle de

Prahins, Belle de Vaumarcus, Bohnapfel, Bovarde (deux types), Buntküppler, Butzberger Wilding, Carrée de Chezard, Chasseur de Menznau, Citron d'hiver, Cuisinière, Francoise, Franc Roseau, Galwyler (Zürcherapfel), Hans Ulrich, Jubilé d'Argovie, Junker, Kaiserapfel, La Nationale, Malzicher, Niederlenzen, pomme d'api, pomme cloche, pomme douce (trois types), pomme des Fahys, pomme de Fer (de Fey, Plamboule), pomme raisin, pomme raisin rouge, pomme Sodli, Reinette de Chevroux, Reinette de Ferlens, Reinette grise vaudoise, Reinette d'Oetwil, Rose de Berne, Schnitzapfel, Schweizer Breitacker, Seenger Mossapfel, Tête de veau, Thurgauer Borsdorfer, Wildmuser, Züriapfel.

Soit 45 variétés greffées, pour 22 déjà repérées et 12 encore à trouver!

Un musée vivant

à dimension didactique: par la richesse de ses collections, il s'adresse aux botanistes, aux pépiniéristes ou aux architectes-paysagistes qui y trouvent à rafraîchir leurs connaissances; un musée à dimension scientifique aussi où les amateurs peuvent suivre le comportement de telle ou telle essence; un musée vivant qui est aussi un site d'accueil, tranquille, ouvert au grand public.

Une photographie d'ensemble? Voici ce que pouvait écrire l'ingénieur forestier René Badan survolant le vallon de l'Aubonne:

«Là, rien n'est laissé au hasard:

— les chênes et châtaigniers sur les crêtes ou en pleine futaie, les couronnes dégagées parce que sensibles à la concurrence de leurs voisins pour l'occupation de l'espace et de la lumière,
— les frênes et érables dans les vallons et dépres-

sions, en bordure des ruisseaux, les racines dans des sols à la fois humides et aérés,

— les pins sylvestres, les bouleaux, saules, vernes et sorbiers retranchés sur les stations marginales, séchardes, mouillantes, superficielles, sur les pentes instables,

— et partout, bien à l'aise, en sous-bois comme dans l'étage intermédiaire ou dominant, le hêtre, spontané, autrefois favori du «potager à bois»,

— enfin, sous les buissons ou la futaie feuillue, par un phénomène biologique d'alternance, des rajeunissements naturels d'épicéa et de sapin blanc, provenant du Jura ou de forêts avoisinantes, attestent de leur patience et de leur vigueur potentielle qui leur permettra, sur un cycle de plus de 100 ans, de percer tous les étages qui les dominent et finalement d'imposer leur règle autour d'eux.»

¹ L'Association de l'arboretum du vallon de l'Aubonne est ouverte à la fois à des membres individuels et à des membres collectifs (adresse utile: 1170 Aubonne); elle publie régulièrement un «bulletin» dont nous nous sommes en partie inspirés et où on trouvera une documentation complémentaire remarquablement précise et utile.

COURRIER

Il y a jargon et jargon

Suite à la lecture de votre article de DP 553 «Lumières nouvelles pour de futurs enseignants», je me permets de vous écrire pour vous dire mon indignation et mon regret de voir un tel point de vue soutenu dans DP! Vous y attaquez en effet de façon tout à fait primaire les deux nouveaux professeurs de français nommés à la Faculté des Lettres de l'Université de Lausanne. Je ne veux pas entrer ici dans le détail des compétences de ces deux personnes, mais je trouve vraiment navrant de voir reprocher à un italianisant d'avoir d'autres cordes à son arc — A. Tripet vient de publier un ouvrage sur Rousseau (*La Rêverie littéraire*,

Genève, Droz, 1979) que vous auriez au moins pu citer — et, par là, d'avoir été choisi pour une chaire de français; quant à craindre de voir un «spécialiste de la littérature française et des techniques de la critique d'avant-garde» arriver dans une Faculté de Lettres, c'est là une réaction affligeante... Et il ne suffit pas de citer quelques lignes pour rendre compte du contenu d'une thèse! Qu'on rejette le jargon intellectuel s'il n'y a rien derrière, d'accord, je suis la première à vous suivre! Mais s'effrayer de termes devenus courants et ne pas entrer dans une critique de fond de la thèse de Reichler me semble bien peu sérieux.

Quant à nos pauvres petits «étudiants futurs maîtres secondaires», je ne crois pas qu'un enseignement de critique littéraire, même «d'avant-garde» (quelle horreur!), ne les traumatise trop... Ou alors, ils feront de bien tristes maîtres secondaires!

J'ai moi-même passé par la Faculté des Lettres de Genève et je suis enseignante secondaire; mais je ne saurais que craindre que les Facultés de Lettres ne deviennent des écoles professionnelles, où l'on préparerait de braves enseignants à resservir à leurs futurs élèves ce qu'ils auraient appris: surtout pas de nouveauté, du traditionnel, 100 pour 100 réutilisable dans les écoles... Qu'on ne se plaigne pas alors dans vos colonnes que les enseignants soient gnangnans! Un peu de sémiotique — entre autres — ne leur fera pas de mal: il ne suffit pas de savoir lire et écrire!

Cordialement,

Madeleine Rousset

RÉPONSE

Sémiotique ou sémiotique

... J'avoue que j'aurais préféré parler d'autre chose...

Du livre, par exemple, que le Groupe d'Oltén a publié sur les événements de Zurich — c'est grave, ce qui s'est passé là-bas.

Ou de cet emprunt de 80 millions — intérêt: 6 1/2% — que l'Argentine vient de contracter en Suisse par l'intermédiaire de l'Union de Banques Suisses, du Crédit Suisse, de la Société de Banque Suisse, des Groupements des Banquiers privés genevois et zurichois, etc.

En attendant, il faut bien répondre à Madeleine Rousset.

1. Tout d'abord ceci: Je la remercie de sa lettre, et je préfère son indignation à l'indifférence, de même que je préfère les gens qui votent «contre» mon parti à ceux qui s'abstiennent.

2. Par ailleurs:

Je n'en ai pas aux individus. Je suis bien persuadé que les deux nouveaux professeurs de l'Université de Lausanne sont «stubenrein», je dirais même: «salonfähig». J'en ai à un certain mode de faire.

3. En ce qui concerne le premier d'entre eux, bien loin de «reprocher à un italianisant d'avoir d'autres cordes à son arc», j'ai dit tout le cas que je faisais de la collection des chefs-d'œuvre de la litté-

rature italienne parue chez Rencontre. Je sais tout le patient travail qu'il y a derrière: dans le même temps, je préparais avec un ami une collection allemande, que seule la disparition de la maison d'édition a empêché de voir le jour. Et si je n'ai pas cité La Rêverie littéraire, c'est qu'en étant très modeste, on peut estimer à dix mille le nombre des ouvrages consacrés à Rousseau, et qu'en étant d'un autre côté très optimiste, on peut juger qu'il n'y en a guère plus de neuf mille dépourvus de tout intérêt... Je suis persuadé pour ma part que La Rêverie littéraire appartient au dixième et dernier mille...

4. En ce qui concerne le second — mais que je dise tout d'abord que je ne suis pas adversaire de la sémiotique, tout au plus de la sémioticité; et que je n'ai jamais supposé qu'il suffisait de savoir lire et écrire, tout au plus que la lecture et l'écriture constituaient une propédeutique indispensable... — je suis un petit peu plus réservé, partageant entièrement les thèses de René Pommier dans Assez décodé! (Roblot 1978), lequel parle à propos de tel ou tel «nouveau critique» de l'art débahir les jobards par un mélange habile de sabir et de fari-boles.

M^{me} Rousset écrit:

«Qu'on rejette le jargon intellectuel s'il n'y a rien derrière lui, d'accord, je suis la première à vous suivre!»

Qu'elle mette un comble à ses bontés en nous révélant comment on parvient à distinguer entre un jargon qui ne dissimule rien derrière lui, et des «termes devenus courants».

5. Encore une fois, je ne m'en prenais pas aux individus, mais à un mode de faire. On reproche parfois aux autorités fédérales leur goût pour le secret, leur éloignement de toute transparence... Reproche bien injuste, selon moi, puisqu'elles ne font que refléter une certaine mentalité, fort répandue et du haut en bas de l'échelle, qui se marque dans le langage et dans les conduites. Mentalité de ce pays ou de ce temps? Le problème est trop important pour que je réponde en quelques mots. J'y reviendrai.

Jeanlouis Cornuz



VIANDE

La pénurie et les privilèges

On sait que parmi les principales causes du mécontentement populaire en Pologne figurait la pénurie endémique de viande. Chaque matin, très tôt, des files d'attente, de plus en plus longues, devant les portes de boucheries très irrégulièrement achalandées.

Nous avons été certainement nombreux, ce dernier week-end, à suivre le déroulement des négociations à Gdansk tout au long des flashes d'information radiophoniques. On ne reviendra pas ici sur un diagnostic politique global des événements polonais. Mais cette viande, pour revenir sur ce point, nous reste sur l'estomac. Il est bien connu en effet que la Suisse, qui achète traditionnellement de la viande (et pas seulement de la chasse) à la Pologne,

a bradé récemment vers ce pays une partie des «quartiers avant», échangés contre des aloyaux (viande à griller); ce, dans le cadre des opérations de dégagement du marché de la viande, encombré cet été par les pluies (comme il l'avait été par la sécheresse en 1976).

D'ici à penser que la Suisse nourrit les privilégiés du régime de Varsovie, et mange des steaks polonais dans les restaurants chics de Genève à Zurich, il n'y a qu'un pas.

Puisque nous y sommes: un autre haut fait de notre politique extérieure animale. La Suisse a envoyé en Angola quelques têtes de gros bétail, pour y améliorer le standing de l'élevage. Fort bien. Mais était-ce nécessaire de soutenir ce commerce en le mettant au bénéfice de la garantie contre les risques à l'exportation, qui est en principe accordée pour les seules commandes de produits industriels?

SOUVENIRS

Des montagnes de programmes

Il semble que 1940 soit à la mode aujourd'hui. Allons-y donc à notre tour d'un petit rappel. En septembre 1940, le Parti radical vaudois y allait d'une résolution dont les principaux accents rappelleront certainement quelque chose à nos lecteurs.

Sur le plan fédéral, les délégués réclamaient la restitution aux cantons des tâches législatives et administratives qu'ils sont en mesure de réaliser, la réduction des attributions de l'administration fédérale, l'assainissement des finances fédérales, la limitation des compétences financières des Chambres fédérales, une nouvelle répartition des charges financières entre la Confédération et les cantons... Le moins qu'on puisse dire est que depuis cette époque, les radicaux n'ont pas été sevrés de pouvoir ni des moyens politiques de parvenir à leurs

but. Il y a des doubles langages qui ne datent pas d'hier.

A la même époque, le Parti radical genevois élaborait un projet à l'intention des radicaux suisses. On y lisait entre autres:

«Afin que chacun puisse travailler conformément à la promesse du président de la Confédération, il convient:

- a) d'imposer une formation professionnelle de qualité (apprentissage obligatoire);
- b) de favoriser l'emploi d'hommes dans de nombreuses activités où sont utilisées actuellement des femmes sans charge de famille;
- c) de lutter contre les cumuls;
- d) d'octroyer un délai de vingt jours, avec indemnité, à tout soldat démobilisé qui ne retrouverait pas du travail, et avant qu'il soit convoqué à un camp de travail;
- e) d'encourager et de protéger le travail domestique féminin.»

Des programmes, toujours des programmes. Qui n'a pas son programme?

TRANSPARENCE

Berne: les bourgeois sont nus

La liste des bourgeois de Berne au 1^{er} janvier 1980 vient de paraître dans le «Burgerbuch». Mais attention, pas n'importe quelle bourgeoisie! Les membres de la commune bourgeoise, la «Bürgergemeinde» (sans trema sur le u), et pas les naturalisés qui ont été admis par la commune politique de Berne... Les bourgeois dont nous vous entretenons sont entre autres les descendants de LL.EE. Une partie d'entre eux font partie des fameuses corporations. Pour vous donner une idée, les plus anciennes familles encore «vivantes» sont les v. Fischer et les v. Wattenwil, bernoises depuis 1226, les v. Greyerz, depuis 1260 et les Gruner, depuis 1264. Il est intéressant de constater que des familles vaudoises, encore «vivantes», ont acquis la bourgeoisie de Berne entre 1536 et 1798: des Gaudard, de Lausanne, en 1619, des v. Goumoëns, de Goumoëns-la-Ville, Lausanne, Echallens, Lonay et Orbe, en 1632, des Pillichody, d'Yverdon (Iferthen), en 1794. Actuellement, moins de vingt personnes sont admises chaque année à la bourgeoisie bernoise.

La caractéristique principale du bouquin en question, 700 pages, financé en partie par un subside de la commune bourgeoise mais aussi par de la publicité, c'est la redoutable «franchise» des données relatives à l'état-civil des bourgeois. Tout y est: la date de naissance, l'année de mariage, le cas échéant l'année du divorce et du remariage, le lit des enfants. En fait, ce que la commère la plus curieuse souhaiterait savoir pour alimenter ses potins les plus confidentiels est imprimé là noir sur blanc, sans restriction, à la libre disposition de l'acheteur. Protection de la vie privée, on ne connaît pas. Voilà des Suisses qui n'ont rien à redouter de la mise en service d'un ordinateur central. Quel contraste avec la Berne fédérale, communale ou cantonale! Survivance ou travail de précurseurs?